

ADVANCITY

Le pôle de compétitivité de la ville durable et des écotechnologies urbaines

1 Appel à Propositions de Projets

ADVANCITY relance un nouvel **appel à proposition de projets d'innovation** dans ses thématiques avec l'objectif d'**accompagner** ensuite les projets présentant **les meilleurs potentiels pour en faire des projets gagnants** lors de leur soumission aux guichets de financement du FUI 14 (fin avril 2012).

2 Calendrier

- 12 décembre : Lancement de l'appel : *Diffusion courriels et site internet du pôle*
- 20 janvier :** **Dépôt des fiches navettes**
(Les porteurs de projets font part de leur idée de projet.)
- 30 au 2 février : Première session d'auditions : *en présence des noyaux des CoS et de l'équipe d'Advancity*
(L'ensemble des projets répondant aux critères du FUI sont reçus)
- 24 février :** **Dépôt de fiches résumées**
(Il s'agit d'une version non développée de la future description détaillée des projets)
- 1 et 2 mars : Deuxième session d'auditions : *en présence des noyaux des CoS, du Conseil scientifique et de l'équipe d'Advancity*
(Auditions sur deux jours seulement, après abandon probable d'une partie des projets.)
- 2 avril :** **Dépôt des descriptions détaillées** et troisième session d'auditions : *présence du Conseil scientifique et de l'équipe d'Advancity*
(Dépôt des « brouillons » pour labellisation et auditions finales sur une journée.)
- 23 avril : Réunion d'évaluation du CS : *Formulation des recommandations*
- 25 avril : CA de labellisation
- 27 avril :** **Soumission des projets au FUI**

Les projets hors FUI seront suivis indépendamment de ce calendrier par les CoS selon d'autres modalités fixées au cas par cas.

3 Positionnement et axes prioritaires thématiques

Positionnement et organisation du Pôle

Advancity se positionne comme **le pôle de la ville durable et des écotechnologies urbaines**, qui mobilise toutes les opportunités technologiques pour viser au plan de la ville la synthèse des objectifs, jusqu'à présent antagonistes, de respect de l'environnement, de dynamisme et d'attractivité, de protection et d'accessibilité à tous, avec une gouvernance légitime et ouverte.

ADVANCITY et ses partenaires ciblent **trois lignes d'excellence** :

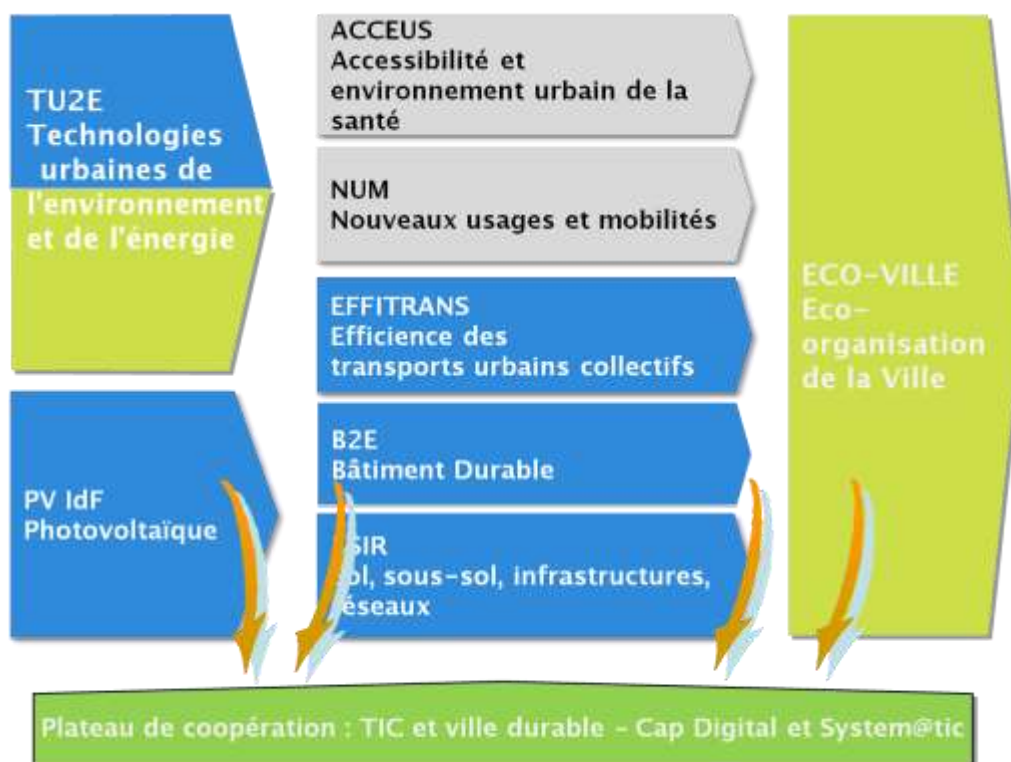
- **l'instrumentation, l'ingénierie et la gestion de la ville** ;
- **l'efficacité¹ environnementale de la ville**, à travers la gestion et la valorisation du sol et du sous-sol, les réseaux et infrastructures, le bâtiment durable, l'urbanisme et les transports ;
- **la « qualité de ville » et ses services**, appliqués notamment à la mobilité et à l'environnement urbain de la santé².

Pour accompagner son extension au **solaire photovoltaïque**, ADVANCITY cible également **toutes les thématiques de la chaîne de valeur** de ce domaine depuis les processus de production des cellules PV jusqu'à l'intégration au bâti et dans le système énergétique global de l'énergie d'origine photovoltaïque.

¹ On entend par efficacité environnementale l'obtention d'un résultat technique ou économique au moindre coût environnemental ou énergétique.

² Il s'agit de l'adaptation aux exigences sanitaires des infrastructures et lieux de vie, et du développement des moyens d'autonomie en ville et à domicile, des réseaux et systèmes de technologies numériques de santé, de la maîtrise de la qualité de l'air intérieur, et des plates-formes de services locales.

Pour accomplir ses objectifs sur ces trois lignes d'excellence, ADVANCITY s'est organisé en **8 Comités Stratégiques (CoS)**,



Les travaux de ces CoS ont permis d'identifier pour cet appel à idées **les axes d'innovation prioritaires suivants** en ce qui concerne les projets de recherche et les projets d'innovation dont les guichets de financement « naturels » sont le FUI (projets de recherche et innovation, collaboratifs de plus de 1,5 M€ en coûts complets, cofinancement Etat et collectivités) et l'ANR (projets de recherche fondamentale ou industrielle, plutôt amont, rarement sous leadership industriel, thématiques).

La décomposition en axes qui est proposée ne signifie pas que les axes sont à considérer de façon isolée les uns les autres. Au contraire, mais ce n'est pas non plus une obligation, les idées de projets combinant plusieurs axes et s'attachant à **tenir compte du caractère éminemment systémique des problématiques urbaines** en seront d'autant appréciées. Il en est de même pour les approches multi-acteurs, multi-échelles ou introduisant des volets³ d'expérimentation in situ, de démonstration, voire de recherche-action.

L'orientation générale de cet appel à idées est technologique car elle vise de prime abord le programme FUI qui a clairement cette orientation. Ceci ne doit pour autant pas être compris par les candidats comme une orientation exclusive, puisque le Pôle Advancity a toujours prisé les approches sociétales et systémiques, ainsi que les approches sociologiques ou comportementales des usagers, ou de modèles économiques et d'organisation des professionnels. Toutefois ces derniers projets d'orientation peu technologique suivront des modalités d'accompagnement différentes car leurs financements ne relèvent pas des mêmes dispositifs.

³ Mais pour partie seulement des projets et non pour l'essentiel. Les projets de pure démonstration sont en effet plus difficilement finançables.

Axes prioritaires de l'appel à idées

TU2E Technologies Urbaines de l'Environnement et de l'Energie

1. Collecte de données, évaluation et modélisation de ressources
2. Ressources primaires et biosphère
3. Recyclage/pollution
4. Intégration des ENR dans les objets techniques de la ville

PV SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

1. Fabrication d'équipements et processus de production
2. Fabrication du module photovoltaïque (technologies des couches minces en particulier)
3. Système de production photovoltaïque
4. Intégration (physique et énergétique) du système de production à un premier niveau systémique local d'optimisation multifonctionnel (cadre bâti)
5. Intégration au niveau du système énergétique global et problématiques d'exploitation.

3SIR Sols- sous-sols, infrastructures et réseaux

1. Développer et valoriser l'espace souterrain : nouvelles techniques de construction des infrastructures souterraines, nouveaux usages (stockage, mutualisation), optimisation des réseaux...
2. Sous-sol et énergie : géothermie profonde et de surface, stockage et transport d'énergie, réinjection et impact environnemental, séquestration du CO2 dans les nappes profondes
3. Prolonger la durée de vie des infrastructures et réseaux : planification, conception, durabilité, maintenance

B2E Bâtiment Environnement Energie

1. Des composants performants, à un coût compétitif, et leur intégration au bâtiment (notamment pour la rénovation)
2. Approches systèmes, ACV, coût global
3. Approches et outils de management d'un bâtiment de plus en plus multi-systèmes
4. Interface homme-bâtiment

EFFITRANS Efficienc e des transports

1. Outils de l'ingénierie : modélisation, simulation des trafics et des mobilités dans la ville
2. Collecte et bases de données d'informations, éventuellement par expérimentations, interopérabilité, systèmes d'informations⁴
3. Diagnostic et évaluation de l'efficienc e des modes : outils d'identification des usages (dont outils collaboratifs, enquêtes)
4. Qualité de service et maintenance, robustesse, résistance des installations

NUM Nouveaux usages et mobilité

1. Mise à disposition d'information agrégée (partout, tout le temps, sur les trajets et les activités éco/culturelles de la ville) et services d'aide à la décision de mobilité (intermodalité, outils de gestion des déplacements)⁴
2. Nouveaux usages urbains de mobilité : auto-partage, covoiturage dynamique, systèmes d'exploitation et de maillage des modes...

ACCEUS Accessibilité et environnement urbain de la santé

1. Technologies et services d'autonomie et de santé
2. Equipements urbains d'autonomie et de santé

ECOVILLE Eco-organisation de la ville

3. Outils de collecte et de représentations des données urbaines et de territoires visant à délivrer avec des temps de cycles d'actualisation très courts (du jour au mois tout au plus) des tableaux de bord (intelligence territoriale) confrontant toutes les dimensions du développement durable (dimensions économiques, dimensions énergétiques et des ressources et pollutions, dimensions sociales) à la performance de la ville comme moteur de mise en relations des individus et des activités
4. Modélisations systémiques des territoires urbains
5. Modélisations des interactions de la ville, de ses franges urbaines et des espaces ruraux extérieurs
6. Schémas globaux d'organisation des mobilités urbaines et périurbaines, nouvelles dispositions, produits et services visant à réduire la demande de mobilité
7. Modalités de participation active des populations à la gestion des territoires urbains, produits et services la permettant
8. Résilience urbaine et gestion des risques ; tableaux de bord temps réel

⁴ Les bases de données d'information peuvent être utilisées soit pour le pilotage et la meilleure efficacité des systèmes de transport, elles sont alors surtout traitées dans EFFITRANS, soit pour des usages et des prises de décision individuelles responsables, elles sont alors surtout traitées dans NUM cf. axe 1 de ce CoS.

« TIC et Ville Durable », plateau de coopération avec les pôles Cap Digital et Systematic

1. e-Services au citoyen ;
2. Outils de conception et simulation, du bâtiment à la ville ;
3. Systèmes de gestion technique et supervision, du bâtiment à la ville et à l'environnement ;
4. Systèmes de transports et de mobilité.

Les outils proprement TIC sont traités dans le plateau de coopération commun aux trois pôles System@tic – Cap Digital – Advancity.

Pour tous les sujets susceptibles d'obtenir le visa TIC et Ville Durable, merci de le mentionner dans vos fiches navettes et sur vos dossiers et de soumettre également votre projet à l'un des deux autres pôles du plateau.

Le Pôle a également identifié les 17 technologies-clefs suivantes dont le degré de maîtrise qu'il en aura contrôlera totalement sa capacité à développer les outils, produits et services pour réaliser la ville durable. Les idées proposées devront s'attacher à montrer en quoi elles contribuent à assurer la maîtrise de ces technologies.

Technologies-clés	
Energie	Géothermie et stockage géologique du CO ²
	Intégration des ENR dans le bâtiment
Biodiversité	Support de la biodiversité en milieux urbains
Ressources	Cycle de l'air et eau dans le bâtiment et la ville
	Exploitation et échange de la chaleur basse température en bâtiment et en ville
	Recyclage et exploitation des déchets urbains
Matériaux, équipements et procédés	Equipements d'accessibilité et d'accompagnement des personnes en situation de handicap
	Matériaux et composants propres bâtiment et ville
	Enveloppes du bâtiment neuf et rénovation
	Travaux d'infrastructure furtifs
Instrumentation	Travaux du sous-sol
	Instrumentation de l'environnement et de la ville
	Capteurs intelligents autonomes
	Collecte et acquisitions de données massives
Outils de pilotage	Contrôle des réseaux
	Co-conception modélisation simulation (RV/RA), supervision de la ville, de la mobilité et du bâtiment
	Approches multi-acteurs de la complexité

4 Modalités pratiques

Eligibilité pour cet appel

Pour les candidats, **les conditions particulières d'éligibilité** sont celles fixées par les guichets de financements visés et donc en particulier le guichet FUI. Les porteurs de projets devront en particulier avoir inscrit leur plan de développement de telle sorte qu'ils puissent satisfaire ces conditions selon un calendrier compatible avec la remise de projets à ce divers guichet (a priori fixée au 27 avril 2012).

Il est rappelé, entre autres conditions, que le FUI suppose des consortia de partenaires comprenant au moins deux entreprises et un laboratoire public, majoritairement en Ile-de-France et cible des projets de R&D pour des produits ou services commercialisables à relativement court ou moyen terme à l'issue des projets. En tous les cas, les entreprises devront veiller à être suffisamment dotées en fonds propres (c'est-à-dire au-delà des montants des subventions demandées). Les partenaires des projets devront adhérer au pôle Advancity avant la soumission des projets aux guichets de financement.

Documents de soumission

Dans le cas d'une proposition de projets :

Une **fiche navette** sous forme de deux tableaux d'une page env. au format joint donnant les coordonnées des partenaires déjà choisis et l'architecture globale des projets envisagés.

Une **fiche résumée** (de 5 à 10 pages) au format joint qui fixe déjà à grands traits les masses financières (académiques, industriels), identifie d'ores et déjà au moins un industriel et un académique, pour plus de 50% de l'effort, et choisit le guichet envisagé.

Une **présentation Powerpoint est également possible** (moins de 1Mo et moins de 5 diapositives) au format joint.

Soumission

Avant le 20 janvier 2012, par voie électronique uniquement, (la fiche navette et des renseignements à remplir en ligne) à l'adresse suivante : extranet.advancity.eu.

Procédure à suivre : les porteurs de propositions se déclarent sur le site Extranet du pôle à l'adresse extranet.advancity.eu en se connectant, soit par leur login et mot de passe s'ils sont déjà membres, soit en cliquant sur le lien actif Projet-Prospect en haut à droite (attention, ne pas utiliser la fonction cliquer ici pour devenir membre au centré du bloc de « bienvenue »). Il faut alors se déclarer et donner ses références puis créer son projet dans le module « Proposer un projet » à gauche de la page, lui donner un titre et un acronyme, le classer selon le Comité stratégique choisi (en cas d'erreur un reclassement sera effectué), donner quelques éléments de résumé et charger les documents demandés ci-avant en pièces jointes.

Vous seul, parmi les candidats et les membres du pôle, aurez accès à votre proposition pour la modifier. Les noyaux d'animation des Comités stratégiques et les experts du Conseil scientifique d'Advancity, tenus à la confidentialité, auront également accès aux côtés de l'équipe d'animation pour pouvoir instruire vos dossiers et vous conseiller. Au cas où vous souhaiteriez que des règles plus restrictives soient suivies, vous pouvez le faire savoir lors de la soumission de votre proposition dans le champ texte « Règles de confidentialité ».

5 Dispositif d'accompagnement

Sous 1 semaine après la soumission, les candidats retenus (c'est à dire apparaissant, à la lecture des fiches navette, bien ciblés et de maturité suffisante pour acquérir d'ici la soumission un haut niveau d'excellence scientifique et industrielle) dans le cadre du FUI en seront notifiés avec demande de **remise le 24 février d'une ébauche de projets** selon les formats des guichets considérés. Par **ébauche de projet**, il est entendu un dossier fixant le cadre budgétaire de chaque compétence nécessaire, des partenaires identifiés et engagés pour 80% des compétences cherchées, l'innovation cherchée et l'approche, les livrables, la chaîne de valeur adressée, la structuration en work packages.

Les projets retenus seront auditionnés à Marne-la-Vallée au siège du Pôle durant une première session d'auditions du 30 janvier au 2 février 2012 par les différents Comités Stratégiques assistés de l'équipe d'animation du pôle. **Chaque projet disposera d'environ 15 mn de présentation puis fera l'objet d'une discussion de 25 mn avec les experts rassemblés** de façon à dégager :

1. la pertinence vis-à-vis des thématiques du pôle et de ses axes prioritaires
2. une vision claire de la chaîne de valeur transformée par le projet
3. les modules d'études complémentaires pour un contenu de qualité
4. les besoins en compétences manquantes
5. les guichets de financement les plus appropriés
6. le degré de maturité du projet pour une soumission aux guichets de financement de fin avril 2012
7. contribution au renforcement des positions du Pôle quant à la maîtrise de ses technologies-clefs.

Les appréciations portées lors des auditions le seront **dans l'état d'esprit d'amener le projet à son meilleur potentiel**. Elles chercheront d'abord à confirmer le niveau de maturité acquis et celui qui sera vraisemblablement acquis à l'issue de l'accompagnement et à la date de soumission.

Les dates et horaires des auditions par les différents Comités Stratégiques seront fixés ultérieurement en fonction du nombre des propositions retenues et de leurs affectations dans les différents Comités.

L'accompagnement ultérieur du pôle se portera en priorité sur les projets à plus fort potentiel et de maturité confirmée par les auditions et visera, d'ici la date de soumission aux guichets, à :

1. **consolider le partenariat**
2. **établir un contenu pertinent, complet**, en accord avec une ambition légitime,
3. **expertiser le projet pour le labelliser** « en temps masqué ».

Les porteurs de projets seront informés par écrit des décisions de ce point de vue avant le 13 mars 2012 et ceux confirmés dans le processus d'accompagnement devront remettre un dossier complet avant le 2 avril 2012. Par **dossier complet**, il est entendu un dossier complet en tous ses aspects au format strict des guichets de financement, mais pouvant encore largement évoluer soit à la demande ou sous les conseils des Comités Stratégiques et du Conseil Scientifique soit des partenaires du projet eux-mêmes.

Ces dossiers serviront de base aux avis écrits par les experts du pôle et l'élaboration de recommandations au Conseil d'Administration du pôle qui est seul légitime pour labelliser les projets avant soumission aux guichets de financement.

6 Rémunération du montage des projets du pôle Advancity

Procédure d'application

Attendus

La procédure définit les modalités d'application de la résolution votée en Conseil d'Administration le 14 octobre 2010 relative à la rémunération du montage des projets du pôle.

La politique 2.0 des pôles de compétitivité prévoit la réduction de la part des financements de l'Etat et des collectivités de 62% à 50% du budget, à échéance de 2011. Elle oblige Advancity à capter de nouvelles ressources pour pérenniser le pôle et lui donner les moyens de ses ambitions en termes de trésorerie et de fonds de roulement.

Dans cette perspective, le CA en date du 14 octobre 2010 a approuvé la décision selon laquelle le pôle mettra en place un système de contributions concernant les prestations d'aide au montage et à la labellisation des projets FUI. Ces prestations seront facturées sur le principe d'une rémunération due dès la notification de l'acceptation du projet par les financeurs.

Modalités d'application de cette rémunération :

- Concerne les projets financés, dont le pôle est le labellisateur principal
- Est fixée à 1% du montant HT de la part entreprise du projet en coûts complets et sera acquittée par les entreprises du consortium au prorata de leur participation.

La facture est payable à 30 jours.

Les projets faisant l'objet d'un soutien spécifique, engageant un consultant externe, auront une facturation complémentaire spécifique négociée au cas par cas.

Les projets de plateforme d'innovation, les projets d'expérimentation, les projets liés à l'investissement d'Avenir ne sont pas concernés par ce dispositif et feront l'objet d'une décision séparée.